

F E D E C H O S E S

----- Pour le fédéralisme -----



Fédéchoses - *F103*

Pour la paix, la justice et



la démocratie mondiale

Une Europe unie



pour un Monde uni

EDITORIAL

1999 - 1^o Trimestre

N°103

Kosovo : l'urgence d'un Gouvernement européen

Une fois de plus les Européens sont confrontés à leurs vieux démons : le nationalisme et ses conséquences le fascisme et l'épuration ethnique, à travers la politique ultra-nationaliste du gouvernement Milosevic.

Depuis dix ans, et la suppression du statut d'autonomie du Kosovo au sein de la République fédérale de Yougoslavie, ses populations civiles subissent un régime insupportable.

La souveraineté de tout Etat doit trouver ses limites dans les principes énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme : nul ne doit pouvoir se réfugier derrière ses frontières pour perpétrer massacres et purification ethnique.

Les modalités du recours ultime à la force illustrent, une fois encore, les carences d'un système de régulation internationale - l'ONU- qui doit être démocratisé et réformé en profondeur en s'appuyant sur des organisations régionales.

La mise à l'écart du Parlement français démontre par ailleurs l'insuffisance de fonctionnement démocratique des institutions nationales de notre pays.

Les Gouvernements européens portent une très grande responsabilité, alors que, divisés, ils ont accepté en 1991 la partition de l'ex-Yougoslavie sur des critères ethniques sans comprendre que les conséquences aboutiraient aux opérations de purification ethnique et à une instabilité plus grande dans cette partie de l'Europe.

Il est temps d'extirper définitivement le nationalisme de notre continent. Les Européens doivent empêcher résolument le retour de la barbarie et ne pas entraîner à nouveau le monde dans une tragédie.

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, la division des Européens a placé nos pays sous la tutelle de leurs partenaires américains (OTAN).

Après l'achèvement de l'Union économique et monétaire, nous avons l'occasion historique de réaliser l'Union politique. Les Gouvernements européens, les Parlements nationaux et le Parlement européen, doivent prendre l'engagement solennel de doter, au plus vite, l'Union européenne d'une constitution et d'un gouvernement ayant une véritable compétence dans les domaines de la défense et de la politique extérieure.

Dans l'urgence, nous demandons à l'Union européenne de prendre les moyens nécessaires pour gérer l'exode massif des Kosovars chassés de leur pays par les forces serbes. La solution politique que nous devons exiger de Milosevic passe par l'autonomie du Kosovo au sein de la fédération yougoslave renouée. Les dirigeants serbes, y compris Milosevic, coupables de tortures, de crimes de guerre ou de génocide, doivent comparaître devant le Tribunal pénal international. Nous demandons à l'Union européenne de prendre cette initiative.

AVIS AUX LECTEURS

Le comité de rédaction invite tous ses lecteurs à participer activement à la diffusion et éventuellement à la rédaction, de *Fédéchoses*.

Vous pouvez : nous transmettre des articles, nous écrire pour nous faire part de vos impressions, de vos observations, de vos conseils...

Vous pouvez également, faire parvenir gratuitement un exemplaire de *Fédéchoses* à quelqu'un, pour ceci renvoyez-nous le bon ci-dessous.

Fédéchoses vous remercie d'avance de vos courriers.

Jc désire faire recevoir à :

Nom (Majuscule) :

Prénom :

Adresse :

☐ le présent numéro

☐ Le numéro suivant

☐ Le numéro*

Demandé par :

* Selon les numéros disponibles.

ERRATA LORS DE NOTRE DERNIER NUMERO

Par erreur notre dernier numéro a été intitulé 1^{er} trimestre 1999 au lieu de 4^{ème} trimestre 1998.

Par contre il portait bien le numéro 102.

Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

Ce présent numéro porte en conséquence le numéro 103 et est également daté du 1^{er} trimestre 1999.

Composition du Comité de rédaction :

Jean-Francis Billion

Aude Bissuel

Roland Calba

Benoît Cassier

Didier Colmont

Daniel Hulas

Jean-Luc Prével

FEDECHOSSES-POUR LE FEDERALISME

Presse Fédéraliste

Maison de l'Europe

12, rue Président Cartons

69002 Lyon

Directeur de publication :

Jean-Luc PREVEL

C-E Imprimerie

5, rue Bugeaud - 69006 Lyon

Commission paritaire 56256

SOMMAIRE

Lettre européenne - avril 1999	p. 3
Une Constitution pour l'Europe (Paris 18 février).....	p. 4
Le Parlement européen doit ouvrir un processus constitutionnel afin de légitimer démocratiquement un Gouvernement européen	p. 5
La campagne pour une Constitution européenne.....	p. 6
UEF Appel aux partis politiques européens en vue de l'élection du Parlement européen	p. 9
La France et ses régions : quel avenir dans une Europe régionalisée ?	p. 10
A propos du Kosovo	p. 12
A propos du Cambodge, les souverainetés abusives	p. 13
Une « fédération » balkanique	p. 14
L'Humanisme dans l'âme : Yehudi MENUHIN	p. 16

ABONNEMENT

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

Normal : 50 F

Militant : 100 F

soutien 500F

- Chèque à l'ordre de " Presse Fédéraliste " 12, rue président Carnet 69002 LYON

- C.C.P 2490 82 P LYON

(N° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé - SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS.

Nombreux sont ceux qui aujourd'hui en appellent à un changement de la philosophie qui a guidé jusqu'ici la politique économique et monétaire en Europe. Il s'agirait de passer d'une phase dans laquelle le souvenir des ravages produits par l'inflation dans les années 80 a poussé les dirigeants politiques et les banques centrales à privilégier l'objectif de la stabilité plutôt que celui de la croissance, à une autre phase dans laquelle l'ordre de priorité doit être inversé parce que le danger principal qu'il faut conjurer n'est plus celui de l'inflation, mais celui de la récession.

Il est un fait que l'économie européenne est en train de ralentir. Une des causes de ce ralentissement doit indubitablement être recherchée dans les répercussions sur les économies des pays de l'Union européenne de la crise du Japon, de la Russie et des pays émergents du Sud-est asiatique et de l'Amérique latine. Il faut cependant noter que le comportement des économies des pays de l'Union face à cette crise est radicalement différent de celui de l'économie américaine qui présente pourtant un degré d'interdépendance avec les régions en crise qui n'est pas moindre que celui des économies européennes. Ce sont aussi les Etats-Unis qui absorbent la plus grande partie des exportations des pays dont la devise s'est affaiblie à cause de la crise et qui représente en conséquence un vertigineux déséquilibre de leur balance commerciale tandis que la balance commerciale cumulée des pays de l'Union présente un fort excédent. Pourtant l'économie des Etats-Unis est dans la course tandis que celle de l'Europe reste au poteau.

Il n'est certainement pas suffisant de se référer à l'évolution de la conjoncture pour expliquer ce phénomène. Dans les pays de l'Union européenne, la dépense publique pèse dans la formation du produit national brut pour un montant qui tourne autour de 50%. Il ne serait donc pas correct d'imputer au seul marché la responsabilité du ralentissement de l'économie. La responsabilité des pouvoirs publics est trop évidente pour être niée. Le problème de la paralysie de l'économie européenne ne peut donc pas être dissocié du problème de la paralysie des pouvoirs publics en Europe.

On ne peut pas non plus demander à la Banque centrale européenne de résoudre le problème. La Banque centrale européenne fait son métier qui consiste à garder le niveau des prix sous contrôle. On pourrait certes discuter sur l'interprétation asymétrique que la BCE donne de l'objectif qu'elle poursuit et on pourrait souhaiter une plus grande flexibilité de sa stratégie. Mais il n'en demeure pas moins que les taux d'intérêt en Europe sont bas et que le fait de les baisser davantage ne pourrait avoir qu'un effet très limité sur l'activité économique. Il faudrait donc cesser d'utiliser la Banque centrale européenne comme alibi pour l'incapacité des gouvernements nationaux.

Dans tous les pays industrialisés, l'économie est tirée en avant par les secteurs à haut contenu technologique. Et le développement de ces secteurs

dépend de la politique des gouvernements pour ce qui concerne la construction des infrastructures, le financement de la recherche et du développement et les commandes publiques. De ce point de vue l'Union présente un tableau désolant. Dans les secteurs à haute technologie, même le marché unique est très loin d'être réalisé effectivement et la difficulté d'accomplir de grandes fusions par delà les frontières entre les Etats membres en constitue un témoignage éloquent.

Le problème crucial reste donc celui d'une politique budgétaire expansive. Il s'agit d'une

politique qui ne peut être menée au niveau national et ceci pour deux bonnes raisons. La première est liée au fait que les grandes infrastructures dont la réalisation constituerait la cheville ouvrière de tout développement équilibré doivent nécessairement assumer

une dimension européenne. La seconde est liée au fait qu'une politique expansive au niveau national ne ferait que répandre de l'inflation sur les économies des autres Etats membres de l'Union. C'est du reste la préoccupation qui est précisément à l'origine du Pacte de stabilité qui reflète la méfiance des gouvernements les plus solides de l'Euroland à l'égard des plus faibles et dont les effets sont d'autant plus paralysants que le principe qui anime le budget de nombreux gouvernements de l'Union vise a priori la réduction des déficits publics cumulés respectifs.

Une politique expansive pourrait au contraire être menée aujourd'hui au niveau européen sans le plus petit risque inflationniste parce qu'elle ne comporterait que des transferts des budgets nationaux au budget européen et, par conséquent, l'utilisation productive, dans le vaste cadre de l'Union, de ressources employées d'une manière improductive dans le cadre étiqué des Etats nationaux. Mais tant que que cette voie ne peut être empruntée, la préoccupation exclusive des gouvernements des Etats membres consiste à contribuer au budget européen au niveau le plus bas possible et même à le réduire dans son ensemble au lieu de l'augmenter d'une manière décisive.

Cette situation ne changera pas tant que la structure des institutions européennes constituera un mécanisme capable de ne produire que des compromis entre les prétentions opposées des gouvernements nationaux. Tant que l'Union ne sera pas dotée d'une constitution fédérale et démocratique, elle ne pourra pas prendre de décisions dans l'intérêt européen commun et elle devra continuer à vivre avec les taux actuels de chômage très élevés et avec les conditions structurelles d'une stagnation économique si ce n'est d'une récession. Pour cela les citoyens européens doivent remercier l'attachement aussi obstiné qu'anachronique de leurs gouvernements au fétiche de la souveraineté nationale.

**lettre
européenne
avril 1999**

Publius

une Constitution pour l'Europe ?

Colloque du 18 février 1999

Le 18 février 1999 s'est tenu à Paris, à l'Institut Français des Relations Internationales - IFRI -, un colloque organisé par plusieurs organisations à vocation européenne : AFEUR (Association Française d'Etude pour l'Union Européenne), ARRI (Rayonnement Français et Réalités Internationales), Groupe X-Europe, Comité de liaison Ile-de-France du Mouvement européen, UEF-France, Jeunes Européens-France.

Nous vous avons déjà largement informé, dans *Fédéchoses*, de la Campagne internationale conduite par les fédéralistes (UEF et JEF) pour une "Constitution de l'Europe". Déjà plus de 5000 citoyens européens ont répondu à notre Appel et, en France, l'idée fait son chemin, comme en témoignent les prises de position de personnalités de diverses origines. Dans la Société civile, les associations, au sein du CAFECS (Carrefour pour une Europe civique et sociale) préconisent "un processus constituant". Ce colloque venait donc fort à propos, apportant sa contribution à l'impératif débat sur les enjeux européens, à l'approche des élections européennes.

En introduisant le débat, Robert TOULEMON l'inscrivait dans l'évolution du monde, qui a vidé les souverainetés nationales de leurs contenus, et qui nécessite la recherche d'institutions supranationales. Jean-Michel CASA, directeur du cabinet de Pierre MOSCOVICI, apporta le soutien du Ministre délégué aux Affaires européennes à ce colloque, soulignant la nécessité de clarifier les Traités et de construire un ordre juridique nouveau en Europe ; il invitait à dépasser la méthode intergouvernementale. Jacques LESOURNE, après avoir montré le "double jeu" des gouvernements sur l'Europe, la forte résistance de ses administrations, appelait à une clarification des pouvoirs, à un supplément d'âme au sein de l'Union européenne.

Faut-il une Constitution européenne ?

Cette première table ronde permit à Jean-Baptiste DE FOUCAULD de dresser un état des lieux d'une Europe "au milieu du gué". Les raisons qui militent en faveur d'une Constitution sont nombreuses : simplification des Traités, cohérence de la structure en "piliers" de l'Union, clarté dans les compétences partagées ou exclusives, gouvernabilité de l'Union européenne, généralisation du vote à la majorité qualifiée, démocratisation des institutions, charte des droits civiques et sociaux, élargissement dans l'efficacité. Tout ceci doit replacer le citoyen au centre de la construction européenne, rapprocher les députés européens des électeurs, et renforcer le rôle de la société civile.

Pour Laurent COHEN-TANUGI, le débat sur le fédéralisme revient, après le lancement de l'euro. Charles FITTERMAN appela de ses vœux une "autorité politique" de l'UE et insista pour que la Commission soit responsable devant le Parlement européen. Il invita à s'inscrire dans une "démarche finale fédérale, fédérant les Etats et les peuples

d'Europe". Pour Alain LAMASSOURE, constatant que les CIG sont "à bout de souffle" les peuples doivent s'approprier l'Europe et "devenir moteur de l'Union". Il préconise une "Assemblée constituante" élue par les citoyens n'ayant qu'une mission : élaborer une Constitution à soumettre aux citoyens.

Comment édifier une Constitution européenne ?

Philippe MANIN, directeur du Centre d'études européennes à Paris 1 préconise une stratégie de rupture par rapport aux Traités. Il reconnaît la difficulté historique de mise en œuvre d'une "Constituante", doute de la maturité du Parlement européen et des possibilités de la Société civile. Pour que les Etats prennent l'initiative, il est impératif d'obtenir un soutien populaire fort. Un "Comité des sages" pourrait soumettre un projet à une Conférence des Parlements nationaux et européen, projet adopté alors par une majorité des Etats membres et des populations. Pierre LELOUCHE, député RPR, n'est pas favorable à une Constitution ni à un Etat fédéral. Il préfère s'inscrire dans le débat entre "une Europe libérale ou étatisée". Mais il préconise l'exercice en commun de la souveraineté dans certains domaines, tout en restant dans une optique intergouvernementale.

Martine MEHEUT, Présidente de l'UEF-France, réclame romantisme et âme dans l'unification de l'Europe. Si les peuples désirent une Constitution, les juristes trouveront la solution. Pour elle, l'Union est une nécessité historique et traduit une "conception de l'homme et de la société". Une démarche pragmatique doit nous conduire à comprendre la "souveraineté partagée". Alliant "liberté, solidarité, efficacité", la Constitution est un symbole.

Frédéric PASCAL, porte-paroles du CAFECS mit en avant le débat citoyen et la démocratie participative pour enrichir la démocratie de représentation.

Pour le professeur belge Jacques VANDAMME, nous sommes dans "une phase de constitutionnalité" mais dans une Union inégale et insuffisamment démocratique.

Les grandes lignes d'un ordre constitutionnel européen :

Jean-Louis BOURLANGES, excusé, fait part dans son message de son accord pour une Constitution, s'interrogeant sur les initiatives nécessaires.

Jean-Louis QUERMONNE, président de l'Association française des Sciences politiques, insista sur l'enchevêtrement actuel des compétences, l'illisibilité des Traités, même pour des spécialistes.

Pour Virgilio DASTOLI, Secrétaire général du Mouvement européen international, nous sommes dans une "Europe préfédérale" avec le Parlement européen, la Cour de Justice. Il appelle les partis politiques à des avancées constitutionnelles. La Commission doit évoluer vers un Gouvernement responsable et le Conseil garder la représentation des gouvernements. Il juge nécessaire la tenue d'une Conférence des Parlements nationaux et européen pour une Constitution européenne.

Jutta HERGENHAN, Vice-présidente du Mouvement européen international, dresse un catalogue de ce qu'elle demande à une Constitution : démocratie participative, citoyenneté active, souveraineté partagée pour faire face à la globalisation, solidarité, listes transnationales, droits fondamentaux, syndicaux, cohésion sociale.

Pour le professeur Jean-Claude GAUTRON, il s'agit d'un vieux débat : l'Europe a besoin d'une Constitution et ne peut être que fédérale, car dans le cas contraire, nous construirions un Etat centralisé, ce que personne ne désire. La crise de légitimité des institutions actuelles explique la "non adhésion" des citoyens. Le fédéralisme fera appel à nombre de compétences partagées.

Patrick DEVEDJIAN (RPR) s'affirme fédéraliste. Il désire tenir compte des acquis de la construction européenne, garantir le droit des Etats fédérés. Il est temps "de passer de l'implicite à l'explicite".

Gérard FUCHS (PS) est lui aussi d'accord pour une Constitution et une Europe à vocation fédérale. Il ne pense pas possible d'établir un partage des compétences qui restent essentiellement partagées entre le niveau européen et national. Il insiste pour l'abandon du vote à l'unanimité au sein du Conseil.

Conclusion

Un large consensus autour de la nécessité d'une Constitution fédérale de l'Union européenne s'est fait non seulement entre les intervenants mais également avec le nombreux public présent (plus de 200 personnes).

Pour les fédéralistes, ce colloque constitue non seulement un succès (dû à tous les partenaires, notamment au travail remarquable de Robert TOULEMON) mais crédibilise et renforce notre Campagne pour une Constitution européenne. Plus de 200 dossiers construits autour de notre Campagne ont été diffusés.

Le réconfort apporté par cette journée doit être source d'actions : chacun d'entre-nous doit, là où il se trouve, dans sa commune, son quartier, prendre des initiatives, participer aux manifestations du 9 mai en leur donnant la dimension de "Journée de la Constitution".

Et toujours, chacun d'entre-nous peut faire signer l'Appel des Fédéralistes, UEF, JEF, "Pour une Constitution européenne" afin que la volonté des citoyens s'exprime et puisse s'imposer aux partis politiques.

Daniel Hulas

Déclaration de presse

Le Parlement européen doit ouvrir un processus constitutionnel afin de légitimer démocratiquement un Gouvernement européen

Pour la première fois dans l'histoire des Communautés européennes, la Commission européenne vient de démissionner. Devançant la censure du Parlement européen, elle a ainsi tiré les conséquences des accusations portées par le Cour des comptes et le Parlement européen, confirmées par le comité d'experts indépendants.

Après la mise en place de l'euro et devant les grands défis européens à venir, l'Union a plus que jamais besoin d'un véritable gouvernement démocratiquement responsable devant le Parlement européen, représentant des citoyens, et doté des moyens lui permettant d'exercer sa fonction exécutive.

Afin que les citoyens aient confiance dans un tel gouvernement européen, le prochain Parlement européen élu en juin devra donner une légitimité démocratique à la nouvelle Commission, correspondants à la volonté exprimée par les électeurs.

Mais changer l'équipe des commissionnaires en suffira pas à créer un climat de confiance durable entre les citoyens et les institutions européennes. C'est le système constitutionnel de l'Union dans son ensemble qui doit être réformé en profondeur. Il est temps de fonder le pouvoir des institutions européennes sur les principes de démocratie, de transparence et de subsidiarité.

« Seul un processus constitutionnel permettra de sortir définitivement de la crise. Le Parlement européen doit saisir cette chance et en prendre l'initiative. En conséquence, nous demandons aux listes qui se présenteront aux élections européennes du 13 juin de prendre l'engagement de ce processus », a déclaré Martine Méheut, Présidente de l'UEF-France.

UEF-France

LA CAMPAGNE POUR UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE

Une initiative citoyenne pour une
Union européenne démocratique

par Bruno Boissière
Secrétaire général européen de
l'Union des Fédéralistes Européens
U E F

*L'Union de l'Europe suppose en fait les mêmes exigences que la démocratie :
elle doit être voulue et comprise par la majorité des habitants de l'Europe.
Sinon, il est probable qu'elle se fera tout de même,
mais n'aura que le nom d'une démocratie, que le nom d'une fédération :
elle sera en réalité une super société anonyme.*
Denis de Rougemont

La Conférence

intergouverne-
mentale de
1996-97 et le

Conseil européen d'Amsterdam de juin 1997 qui a conclu ses travaux en approuvant le projet de Traité du même nom, ont montré les limites de la capacité de la méthode diplomatique à réformer les institutions de l'Union. Une fois de plus, les réformes essentielles ont été simplement reportées ou n'ont donné lieu qu'à de mauvais compromis.

Après la fin de la guerre froide et au moment où naît l'Union monétaire l'Union européenne doit désormais se tourner vers l'avenir. Dans cette perspective, de simples retouches institutionnelles envisagées pour augmenter les cas où les décisions du Conseil des ministres devront être prises à la majorité qualifiée et non plus à l'unanimité, ou pour modifier la composition ou la procédure de nomination de la Commission européenne, seront insuffisantes. Ce dont l'Europe a besoin, c'est d'une Union politique efficace, légitimée démocratiquement, dans un cadre institutionnel fédéral inspiré du principe de subsidiarité.

S'ils sont livrés à eux-mêmes, les gouvernements nationaux n'auront pas la volonté ni le courage de prendre les décisions radicales qui pourraient permettre à l'Union européenne d'affronter les défis du XXIème siècle. Convaincus que ce pouvoir ne peut émaner que de la souveraineté populaire, les fédéralistes européens estiment nécessaire que la politique européenne cesse d'être le domaine réservé d'un cercle restreint de spécialistes.

C'est pourquoi, l'Union des Fédéralistes Européens (UEF) et les Jeunes Fédéralistes Européens (JEF) ont lancé dans toute l'Europe une grande campagne afin de pousser les forces politiques démocratiques et notamment le Parlement européen et les parlements nationaux à ouvrir un processus démocratique d'élaboration d'une Constitution de l'Union européenne impliquant tous les citoyens et leurs représentants élus.

Dans cet objectif, les élections européennes de juin 1999 sont d'une importance capitale. Elles sont une occasion unique de débat sur l'avenir constitutionnel de l'Union européenne et, pour les citoyens, trop longtemps exclus du processus de construction européenne, de prendre la parole et de faire entendre leur voix à la classe politique.

1

Pourquoi une Constitution européenne ?

A. L'Union économique et monétaire

L'Union politique et monétaire devrait constituer un pas décisif en avant mais certainement pas l'achèvement du processus d'unification européenne. Pour que l'Union monétaire puisse survivre durablement, il est aujourd'hui vital de la compléter à brève échéance d'une politique économique et budgétaire européenne et dès lors de créer une autorité démocratique capable de mener une telle politique.

Face à cet important défi auquel l'Union est confrontée, le monde politique et notamment les gouvernements de nos Etats-nations se montrent incapables d'apporter les solutions adéquates. Le "Pacte de stabilité", qui laisse à chaque gouvernement national la responsabilité exclusive de maintenir l'équilibre de son propre budget, alors même que l'UEM prive les Etats membres des principaux leviers de la politique monétaire, est tout à fait insuffisant ; le "Conseil de l'euro" dont la structure ne permettra pas d'aller au-delà d'une simple coordination des politiques économiques nationales, fondée une fois de plus sur la bonne volonté des gouvernements qui en feront partie, ne permettra pas non plus de relever le défi.

Si les citoyens constatent que l'Union monétaire ne conduit pas à des changements appréciables dans leur vie quotidienne, la désillusion sera grande. C'est pourquoi la monnaie unique ne peut être considérée comme une fin en soi. Un objectif crédible mais plus ambitieux doit désormais être poursuivi afin de coaliser les volontés et les opinions favorables à l'union politique de l'Europe contre les attaques des forces politiques et des intérêts nationalistes.

Pour ne pas reculer, la construction européenne doit avancer, voire même opérer un saut qualitatif. Elle ne peut se limiter à ses dimensions marchande et monétaire.

Le moment est donc venu de définir avec précision l'objectif final de la construction européenne et la stratégie à suivre. L'objectif ne peut être que la fédération des peuples de l'Europe, et la stratégie l'implication de tous les citoyens dans le grand projet que constitue l'élaboration de sa Constitution.

LA CAMPAGNE POUR UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE

Une initiative citoyenne pour une Union européenne démocratique

par Bruno Boissière
Secrétaire général européen de
l'Union des Fédéralistes Européens
U E F

B. L'élargissement de l'Union européenne

L'élargissement de l'Union doit répondre aux aspirations légitimes des peuples qui se sont libérés de la domination de l'Union soviétique et qui ont engagé une évolution démocratique. C'est pourquoi la décision d'élargir l'Union ne peut être renvoyée *sine die*. Cependant, si l'élargissement se réalisait sans qu'au préalable une réforme profonde et globale des institutions de l'Union ait été réalisée pour renforcer d'une manière radicale sa légitimité démocratique et sa capacité d'agir, l'Union serait diluée en une vaste zone de libre-échange, créant ainsi les conditions de sa dissolution et du retour du nationalisme.

2

Critique de la méthode intergouvernementale

Dans la politique de l'Union européenne - qu'il s'agisse de coordonner les systèmes fiscaux, de la façon d'aborder les problèmes de l'immigration, de la politique agricole ou environnementale comme de tout autre domaine - l'idée de l'intérêt européen commun est quasiment toujours absent et les institutions européennes en viennent normalement à être présentées comme un cadre dans lequel le devoir "légitime" de chaque gouvernement national consiste à maximiser les bénéfices immédiats de son propre pays et à faire retomber les charges sur les autres. Cela se produit dans une situation où, de fait, il n'existe plus de véritables intérêts nationaux qui ne s'identifient avec l'intérêt avec l'intérêt commun européen. Ce dernier se trouve d'ailleurs gravement compromis par la défense acharnée des positions de pouvoir et des intérêts corporatistes liés à la permanence de la souveraineté de l'Etat national, sans souci de l'intérêt réel des citoyens.

La méthode intergouvernementale suivie jusqu'ici pour la construction européenne doit être fondamentalement mise en question. Tant les citoyens que leurs représentants élus au Parlement européen et dans les parlements nationaux ou régionaux manifestent une insatisfaction grandissante vis-à-vis d'une telle méthode diplomatique et opaque.

Une partie de l'opinion publique et des forces politiques européennes parmi les plus clairvoyantes est en train de prendre conscience de la nécessité de constituer, à court terme, une nouvelle communauté politique européenne régie par un système institutionnel démocratique qui soit l'expression de la souveraineté populaire.

En lançant la campagne transnationale "Pour une Constitution européenne", les fédéralistes européens ont l'ambition de rassembler en un large front, tous ceux qui sont favorables à une profonde transformation du mode de formation et d'expression de la volonté politique européenne. A

leurs yeux, il est impensable que cette transformation voit le jour sans la participation active des citoyens européens exerçant ainsi leur pouvoir constituant. C'est à la société civile d'exprimer cette exigence et à la classe politique la plus éclairée d'initier un processus constituant européen qui y réponde.

3 La campagne transnationale pour une Constitution européenne

L'Union des Fédéralistes Européens, à son Congrès européen de Vienne en avril 1997, a décidé de mener une vaste campagne populaire ayant pour objectif de sensibiliser la classe politique et l'opinion publique de tous les pays de l'Union à la nécessité de doter l'Union d'une Constitution européenne. En novembre 1997, à leur Congrès de Bruges, les Jeunes Européens Fédéralistes ont à leur tour décidé de se joindre à cette initiative.

Après plusieurs mois de préparation, la campagne transnationale commune a été lancée officiellement à Bruxelles le 16 mars 1998. A cette occasion, un Appel "Pour une Union européenne démocratique - Pour une Constitution européenne" a été rendu public et présenté à la presse. Cet appel demande l'ouverture d'un processus démocratique d'élaboration d'une Constitution fédérale de l'Union européenne impliquant tous les citoyens et leurs représentants élus.

Depuis lors, un certain nombre de succès ont déjà pu être enregistrés. Un appel "Pour une Constitution européenne" signé par 9 grands juristes de 9 pays différents a été publié simultanément dans le Monde, El País et La Stampa : un site internet de la campagne a été ouvert. Une cinquantaine de députés au Parlement européen, de 7 groupes politiques différents, ainsi que quelques milliers de citoyens ont déjà signé l'Appel de la campagne. Conférences, débats publics, actions médiatiques, stands dans la rue, etc., se multiplient. Ces initiatives trouvent désormais un écho encourageant dans la classe politique comme en témoignent les déclarations de Karl Lamers, Gerhard Schröder, François Bayrou, Daniel Cohn-Bendit, Michel Rocard, Philippe Séguin, Massimo D'Alema, Paddy Ashdown, etc.

D'autres opérations comme le projet de Charte des citoyennes et citoyens du Forum Permanent de la Société Civile, l'Appel du Congrès de l'Europe à La Haye ou Eurotopia proposent dans le même sens un pacte ou un processus constitutionnel européen.

L'objectif commun de ces initiatives citoyennes convergentes est de voir cette demande devenir un thème central de débat dans la campagne pour les élections européennes de juin 1999 ; mais cette ambition ne sera couronnée de succès que si toutes

LA CAMPAGNE POUR UNE CONSTITUTION EUROPÉENNE

*Une initiative citoyenne pour une
Union européenne démocratique*

par Bruno Boissière
Secrétaire général européen de
l'Union des Fédéralistes Européens
U E F

les forces vives de la société civile qui ne peuvent se satisfaire de la méthode intergouvernementale de construction européenne s'unissent dans l'action. C'est pourquoi la campagne vise aussi à rassembler, dans un esprit d'ouverture et de complémentarité, toutes les organisations convaincues que l'Europe politique doit désormais se développer non plus seulement par la volonté des Etats mais aussi et surtout par celle des citoyens.

4

Perspectives

Jusqu'ici l'Europe s'est construite à coup de traités, c'est-à-dire par la volonté des Etats. Les fédéralistes et les autres mouvements, groupes et militants qui participent à la campagne pour une Constitution européenne revendiquent qu'elle se poursuive désormais par la volonté de ses citoyens.

Seule une Constitution européenne exprimant la volonté des peuples européens de partager ensemble leur destin commun permettra en effet de donner une identité à l'Europe et une légitimité démocratique aux décisions politiques qui lient les européens entre eux comme la monnaie unique, la convergence des politiques économiques et de l'emploi, la politique extérieure et de sécurité commune, l'élargissement, etc.

En juin 1999, les citoyens éliront les députés pour représenter au Parlement européen la souveraineté qui leur appartient. Les électeurs attendront de cette représentation populaire qu'elle manifeste enfin la volonté politique de dépasser les éternelles carences et l'obscurité de la méthode

diplomatique des conférences intergouvernementales qui n'implique ni les citoyens, ni leurs représentants élus dans la définition des orientations futures de l'Union.

Les citoyens doivent avoir le droit de déterminer les objectifs de l'Union, de décider comment l'Union européenne doit être gouvernée et de confier les tâches du gouvernement aux institutions qui peuvent le mieux les exercer, que ce soit au niveau local, régional, national ou européen.

Une Constitution démocratique aura l'avantage de définir les buts de l'Union (tels que la paix, la liberté, la démocratie, la solidarité), de garantir les droits humains fondamentaux de tous dans l'Union. Elle permettra de clarifier la répartition des compétences entre les différents niveaux ainsi que la responsabilité de chacune des institutions de l'Union dans le processus de décision.

Une Constitution européenne renforcera aussi et surtout la légitimité démocratique de l'Union européenne et sa capacité à répondre aux défis tels que le chômage, l'élargissement de l'Union, la gestion de l'économie après l'euro, la criminalité internationale et le terrorisme, la pollution transfrontalière, la globalisation, la paix et la sécurité.

La voie constitutionnelle européenne peut faire tomber le mur entre les gouvernements des Etats membres et les citoyens de l'Union. Pour que cet espoir se concrétise, la Constitution européenne doit devenir un enjeu majeur de l'élection européenne de juin 1999.

Pour en savoir plus sur la campagne :

Adressez-vous à *Campagne pour une Constitution européenne*

Place du Luxembourg 1, B - 1050 Bruxelles
Tél : +32-2-512 10 12 Fax : +32-2-512 66 73
E-mail : uef.european.federalists@skynet.be

Visitez le site internet <http://www.euraction.org> qui donne toutes les informations sur la campagne et permet de signer l'Appel, de l'envoyer aux destinataires politiques et de contribuer à le propager plus largement.

Bibliographie (en français) :

- Appel *"Pour une Union européenne démocratique - Pour une Constitution européenne"* (disponible en 10 langues à l'adresse de la Campagne ci-dessus)
- *Lettre européenne*, publiée par la Fondation Luciano Bolis, comme soutien à la Campagne pour une Constitution européenne (Via Porta Portusi 6, I-27100 Pavia, Tél : +39-0382.200 92 Fax +39-0382.30 37 84)
- *Pour une Constitution européenne*, in "Le Monde" du 5 mai 1998, texte signé par Dominique Rousseau, Professeur à l'Université de Montpellier I, et 8 autres grands juristes européens
- *Un processus constituant démocratique pour redessiner l'Europe*, in "Comment redessiner l'Europe ?", The Philip Morris Institute for Public Policy Research, novembre 1998 (PMI, 6 rue des Patriotes, B-1040 Bruxelles, Tél. +32-2.732 11 56 Fax +32-2.732 13 07)



APPEL AUX PARTIS POLITIQUES EN VUE DE L'ELECTION DU PARLEMENT EUROPEEN

Avec le traité de Maastricht, les gouvernements s'étaient engagés à réaliser d'ici 1999 l'Union monétaire et l'Europe des citoyens. Seul le premier de ces deux engagements a été tenu.

Aujourd'hui, force est de constater que, sans gouvernement démocratique, l'Union européenne n'est pas en mesure d'affronter les problèmes du chômage, de l'élargissement, de la régulation des flux migratoires et de la globalisation.

L'Union n'est pas non plus capable d'agir avec efficacité pour permettre à l'euro de jouer un rôle mondial, ni de faire face aux problèmes de politique extérieure et de sécurité qui la concernent directement.

La Communauté des Six a été créée en 1950 en tant que "premières assises de la Fédération européenne". Elle devait traduire dans les faits les espérances de paix et de solidarité qui avaient alimenté la lutte commune des peuples européens contre le nazisme et le fascisme.

L'Europe est un projet de civilisation. C'est un pacte de paix entre les nations européennes. Sans le processus de réconciliation franco-allemande, ni la reconstruction d'après-guerre, ni le miracle économique qui s'en est suivi n'auraient été possibles.

Toutefois, le protectorat américain ayant créé l'illusion de la sécurité sans responsabilité, les gouvernements européens ont finalement reporté le projet initial d'union politique en ne réalisant qu'une union essentiellement marchande.

Aujourd'hui, la guerre froide étant révolue, l'Europe ne peut plus refuser d'assumer les responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis des citoyens européens et vis-à-vis du monde. Il faut en revenir à l'esprit des "pères fondateurs" et transformer l'union de fait des peuples européens en une union politique. Il faut fonder la Fédération européenne.

La méthode intergouvernementale de la construction européenne a accompli sa fonction historique. Sans la participation du peuple, il est désormais impossible de construire un Etat démocratique. C'est pourquoi, l'implication des partis politiques est nécessaire car ils sont le lien indispensable entre les citoyens et les institutions. Le désengagement des partis sur l'Europe condamnerait cette dernière à l'inertie et à l'impuissance.

En vue de l'élection du Parlement européen en juin 1999, l'Union des Fédéralistes Européens (UEF supranationale) demande aux partis politiques :

- d'inclure dans leur programme électoral l'engagement en faveur d'une Constitution européenne, fondant sur la légitimité populaire les pouvoirs qui permettent à un gouvernement fédéral d'agir avec efficacité
- d'entreprendre sans plus attendre les contacts nécessaires pour réunir une Conférence des parlements de l'Union européenne dans laquelle seront représentés le Parlement européen, en tant que légitime représentant du peuple européen, et les parlements nationaux en tant que légitimes représentants des peuples des Etats membres ; cette conférence devra proposer un processus démocratique, qui remplace la méthode intergouvernementale, et qui permette l'élaboration, en coopération avec toutes les expressions de la Société civile, d'une Constitution européenne à approuver au cours de la prochaine législature du Parlement européen.

L'UEF, dont la mission est d'unir toutes les forces favorables à la démocratisation du processus d'intégration européenne, invite les électeurs européens à voter exclusivement pour les listes et candidats qui auront inclus dans leur programme électoral l'objectif de la Constitution européenne.

Appel adopté par le Comité fédéral de
l'UEF supranationale
Vienne, 12-13 décembre 1998

Union of European Federalists
Union des Fédéralistes Européens
Union der Europäischen Föderalisten
Unione Europea dei Federalisti
Unie van Europese Federalisten

LA FRANCE ET SES RÉGIONS

*quel avenir dans
une europe régionalisée ?*

**Joseph
Yacoub**

professeur de sciences politiques
université catholique, Lyon



"Ne soyons plus Anglais, ni Français, ni Allemands. Soyons Européens.
Ne soyons plus Européens. Soyons hommes. Soyons l'humanité". Victor Hugo

Si on suit d'un regard attentif les faits de la vie internationale, on constate un réveil régional et son essor dans le monde. Ce mouvement s'explique par un faisceau de causes. Pour comprendre ce regain de régionalismes, il faudrait le relier à l'affaiblissement de l'Etat et de l'Etat-nation et à la crise qui les affecte tant du point de vue de l'identité que de la légitimité à l'époque contemporaine. Le problème se pose avec une singulière acuité au Pakistan, en Chine, en Russie, au Nigéria, au Mexique, e, Inde, en Europe occidentale et particulièrement en France. Aujourd'hui, l'évolution des schémas politiques et des mentalités fait que l'on considère que le pouvoir ne procède pas exclusivement de l'Etat et de la société politique et qu'en conséquence il s'avère nécessaire de réaliser une décentralisation et diffusion de l'autorité dans la société civile. En tout cas, il semble de plus en plus problématique de penser le phénomène politique à partir d'un seul lieu de convergence des pouvoirs et d'un seul acteur, l'Etat, maintenant qu'il est attaqué au niveau des collectivités territoriales et des régions.

Longtemps l'autorité suprême de l'Etat impliquait sa souveraineté absolue (de superanum, dessus), sa prééminence universelle et indivisible (imperium, match) à l'intérieur de son territoire et à l'extérieur, à l'exclusion de toute autre forme de sujétion et subordination. Ce fut un critérium absolu qui a fait la force de l'Etat. Voilà donc la conception qu'a eu la société moderne de l'autorité et de la puissance publique. C'est une domination sans partage, gage de l'unité du pays, source unique du droit et symbole d'un pouvoir efficace. C'est en tout cas ainsi que le pouvoir national s'est constitué en France en lutte contre le pouvoir impérial, pontifical et l'autorité féodale. Dans son Traité des Seigneuries (1609), le juriste Charles Loyseau écrit : "La souveraineté est le comble et période de la puissance où il faut que l'Etat s'arreste et établisse". Depuis le XVII^e siècle, les attributions de l'Etat se sont progressivement développées et ses domaines d'intervention n'ont cessé de se consolider. Sur le plan de l'identité, cela s'est traduit par l'assimilation, le rejet de toute forme d'appartenance duale et le refus de la double allégeance, ainsi que de toute autorité territoriale qui viendrait partager les compétences et concurrencer le pouvoir souverain de l'Etat. Mais ce qui était peut-être inévitable et nécessaire dans le passé, justifié par la lutte contre la fragmentation et la quête de l'unité, s'avère être

dans cette phase de différenciation que nous vivons comme un étouffement de l'unité synonyme d'uniformité, relevant d'un centralisme étatique anachronique. D'ailleurs, cela a entraîné des revendications d'autonomie et la montée des mouvements régionalistes culturels et politiques depuis 1960, qui s'est nettement accentué dans les dix dernières années. On a parlé à ce propos d'Etat tutélaire, voire de colonialisme interne (Robert Laffont). Désormais, les clivages sont entre étatistes et régionalistes.

Etymologiquement, le terme région est issu du latin *regio* qui signifie direction, ligne, frontière, pays, territoire. En termes socio-politiques, nous pouvons définir la région comme une entité naturelle géospatiale et territoriale cohérente, dotée d'une identité historique spécifique, évolutive et sujette à variations (culturelle, ethnique, linguistique, sociale et économique), pourvue de compétences substantielles répondant au principe de l'autonomie interne (d'ordre normatif, administratif, politique, législatif et réglementaire) et d'autogouvernement (en matière d'économie, environnement et écologie, aménagement du territoire, éducation, culture, collectes des contributions, justice, police, santé) et disposant de ses propres ressources.

Comparée aux pays voisins qui concèdent un pouvoir croissant aux régions (Catalogne en Espagne, Etat libre de Bavière en Allemagne), la France paraît nettement en retard en matière de pouvoir régional. La région y est une collectivité territoriale jeune qui ne date que de 1982. Elle est entourée de pays fédéraux, multinationaux et autonomiques. Malgré le rejet par référendum de projet de régionalisation, le 8 novembre 1998, le Portugal est composé de 18 régions et les deux provinces insulaires (les Açores et Madère) s'attribuent une grande autonomie. Les Pays-Bas sont divisés en 12 provinces (la Frise, Drenthe, Groningue ...) qui ont une autonomie importante. Sur les vingt régions composant l'Italie, cinq sont dotées d'un statut particulier (comme le Val d'Aoste et le Trentin-Haut-Adige ou Sud-Tyrol). La Finlande a deux langues officielles (le finnois et le suédois). Les structures européennes (Parlement européen, Conseil des communes et régions d'Europe, Comité des régions), les textes (charte européenne de l'autorité locale, les conventions-cadres sur la coopération transfrontalière ...) et les expériences de proximité (Espagne, Suisse,

Ecosse ...) stimulent les partisans français du régionalisme et les incitent à réclamer une recomposition territoriale, une définition plus rigoureuse des 26 régions françaises (22 en métropole, 3 outre-mer, une collectivité territoriale) et un net accroissement de leurs compétences et de leur autonomie de manière à les rendre homogènes et pourvues d'unité humaine. La Croix titrait le 11 mars 1998 : "Les régions utilisent l'Europe pour s'affirmer. En effet, des nations renaissent et cherchent à cultiver leurs spécificités".

Quel est à présent l'état des régions en France ?

La France s'est engagée sur la voie de la décentralisation et de l'autonomie - certes timide - depuis la loi du 2 mars 1982. Toutefois, la dévolution ne dépasse guère la simple délégation de pouvoirs. La région corse est dotée d'un statut particulier depuis le 30 juillet 1982. L'accord sur la Nouvelle-Calédonie signé à Nouméa le 5 mai 1998, va nettement plus loin en matière d'octroi et de partages de compétences. Plus est, son préambule a un contenu anthropologique unique. De Deixonne à Nicole Péry et Bernard Poignant, on souhaite valoriser les langues et cultures régionales de France. A ce propos, Lionel Jospin déclarait à Tours le 29 septembre 1998 : "Le gouvernement fera en sorte que la Charte du Conseil de l'Europe sur les langues régionales et les cultures minoritaires puisse être signée et ratifiée". Les régions revendiquent un accroissement de leurs pouvoirs qui va de pair avec la promotion de la politique de coopération européenne régionale européenne (tout à la fois dans le cadre de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe). Nous prendrons deux exemples pour appuyer notre argument : la Bretagne et les régions d'outre-mer.

La Bretagne qui est à la pointe du combat des revendications identitaires et régionales peut servir de catalyseur. L'Union démocratique bretonne (UDB, Unvaniezh Breizh) a présenté un projet de statut particulier pour la Bretagne, rendu public le 10 juillet 1998 à Douarnenez et discuté au Congrès de l'UDB les 14 et 15 novembre à Brest. L'élaboration de ce document a été entamée au lendemain des référendums en Ecosse et au Pays de Galles (11 et 18 septembre 1997) qui déboucheront en mai de cette année sur l'élection d'un Parlement écossais (attribution de larges pouvoirs notamment fiscaux) et d'un exécutif qui disposera de pouvoirs étendus, d'une Assemblée nationale galloise et en l'an 2000 sur l'entrée en vigueur de statuts d'autonomie pour ces deux régions. En présentant ce projet, le mensuel "le Peuple breton" écrit : "La Bretagne peut-elle se passer d'un statut politique particulier qui la remette au niveau des autres régions de taille comparable en Europe ?" (1) Selon ce document, le peuple breton revendique une citoyenneté bretonne qui "complète celles de la République et de l'Union

européenne" et qui donne le droit de vote et confère l'éligibilité aux élections locales et régionales. Pour garantir la pérennité de son identité et accéder à l'autogouvernement dans les domaines qui le concernent en propre, le peuple breton se constitue en communauté politique autonome dans le cadre de la République française sous le nom de Région autonome (constituée des cinq départements : Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan et Loire-Atlantique) dotées de compétences (pouvoir normatif, législatif et réglementaire), d'institutions communes, d'un parlement et d'un gouvernement régional. La Bretagne comme région "sera dotée d'une identité culturelle et linguistique spécifique et singulière dans le cadre politique français". En matière linguistique, il est stipulé que "la langue bretonne, en tant que langue spécifique de la Bretagne, aura, comme le français, le statut de langue officielle sur le territoire de la région autonome, et tous ses habitants auront le droit de la connaître et de l'utiliser". Dans ce cadre, le gallo (dialecte d'oïl), en tant que parler roman propre à la Haute-Bretagne, est reconnu comme "composante du patrimoine linguistique breton et fera l'objet d'une promotion active de la part de la région autonome dans les domaines de l'enseignement et des moyens de communication". Nul ne pourra être discriminé en raison de sa langue de communication, stipule ce texte (art.6-3). Ce statut particulier "doit répondre aux principes de l'autonomie interne, c'est-à-dire l'auto-organisation et la libre intervention dans un certain nombre de domaines définis d'un commun accord avec l'Etat".

Quant aux quatre régions monodépartementales d'outre-mer, elles s'activent vers plus d'autonomie. Lors des élections régionales du 15 mars 1998, l'interdépendantiste Alfred Marie-Jeanne a été élu président de la région Martinique. Il est secrétaire général du Mouvement interdépendantiste martiniquais (MIM) et fut élu député lors des élections législatives de 1997. Son parti bénéficie de 13 voix au conseil régional (il a progressé, passant de 9 à 13 sièges). Depuis, les élus martiniquais réclament une autonomie accrue pour les départements d'outre-mer et veulent s'orienter vers les îles voisines (Caraïbes, Océan indien). En Guyane, lors des mêmes élections régionales, la liste interdépendantiste de Maurice Pindard a obtenu 3 élus contre aucun auparavant.

Nous pouvons conclure que le concept d'Etat-nation dans sa centralité et rigidité connaît à présent une érosion réelle et est remis fondamentalement en cause. La région, comme communauté de proximité, est devenue un lieu de pouvoir et s'est imposée comme un acteur à part entière concurrent à l'Etat et le dépouillant de certaines de ses prérogatives. Et la construction européenne ne fait qu'accentuer ce phénomène de régionalisation.

(1) septembre 1998, Lorient, p.17. Pour les élections régionales de mars 1998, ce mensuel titrait : "Pour un vote breton ..."

Henri Vautrot, gérant, à la fin des années quarante du *Document fédéraliste*, bulletin mensuel du Comité pour une *Fédération européenne et mondiale* (association membre de l'*Union française des fédéralistes* -section française de l'*UEF*), a rédigé cet article il y a près de vingt ans.

Son actualité reste totale alors que les peuples kurde ou kosovar (entre autres) continuent d'expier les fautes et les défauts de la communauté internationale.

Le combat fédéraliste, qu'Henri, décédé il y a quelques mois, n'a jamais abandonné (ayant été tout à tour secrétaire général de l'union fédéraliste mondiale, animateur du Comité pour la réforme de l'ONU et membre du MFM ou collaborateur de notre revue ces dernières années) se poursuit inlassablement en parallèle

Dans tous les pays...

LE PEUPLE VEUT LA PAIX

parce que la guerre n'apporte aux hommes que la peur et la misère, la destruction et la mort en série ;

parce que la guerre n'apporte aux hommes que de nouvelles servitudes qui retardent indéfiniment leur libération sociale ;

parce que la prochaine guerre serait tellement monstrueuse qu'elle rendrait impossible l'avenir.

Mais il ne suffit pas de dire :
la guerre ne résout jamais les problèmes posés par elle ;

Mais il ne suffit pas de répéter :
la guerre est un crime et une folie inutile ;

Mais il ne suffit pas de crier :

A bas la Guerre !

Il faut aider ceux qui, à travers toutes les difficultés, tentent de lutter contre elle.

Il faut détruire ses causes :

- économiques
- politiques
- raciales
- impérialistes

OR SEULE...

Une Fédération des Peuples

PERMETTRA l'organisation rationnelle de l'économie et de la main-d'œuvre ;

ASSURERA l'égalité des races en minorité dans de nombreux pays ;

METTRA FIN à l'impérialisme sous toutes ses formes.

La Fédération Européenne

est un des piliers nécessaires des

Etats-Unis du Monde

mais elle n'est qu'une Première Etape.

Notre but final est et restera :

La Fédération Mondiale

Tract du CFFEM de mars 1949 -inséré dans le N° 10 du *Document fédéraliste*- extrait du *Fonds Albert M. Gordiani* en cours de transfert aux *Archives historiques des Communautés européennes* auprès de l'*Institut universitaire européen* de Florence.

Ce fonds, très riche et sur lequel nous reviendrons prochainement à l'occasion de son transfert, y complètera les collections déjà déposées par le *Mouvement européen*, l'*UEF*, la *JEF internationale*, le *MFE français*, la *Gauche européenne...*, des militants européens ou fédéralistes, tels que tout particulièrement Altiero Spinelli, ou des chercheurs universitaires sur l'histoire de l'intégration européenne comme Walter Lippens.

Nous profitons de cette occasion pour lancer un appel à tous les militants fédéralistes pour permettre de compléter ces collections et les remerciers d'avance de nous contacter en cas de besoin.

En complément du *Fonds Albert M. Gordiani*, un *Fonds André Dartel* sera également prochainement transféré à Florence regroupant en particulier les archives lyonnaises du *Congrès du Peuple européen*.

JF Billion

A propos du Cambodge, les souverainetés abusives

(I. *Europe en formation*, janvier-février 1980, N° 235)

Il faut bien en convenir ; tous les Etats et tous les partis se réclament d'un nouvel ordre économique mondial. La difficulté provient du fait que chacun a son idée particulière pour la réaliser.

Quant à l'ordre politique du monde, il est assuré *grosso modo* par la Charte des Nations unies qui a paru à beaucoup moins sommaire que le pacte instituant la Société des nations. Moins sommaire et imparfaite dans le domaine des dispositions concernant le maintien de la paix - c'est vrai - mais ces dispositions restent toujours inopérantes car chaque Etat refuse toute intervention de l'ONU, sous quelque forme que ce soit, en arguant ou en s'abritant derrière le paragraphe 7 de l'article IX de la Charte de San Francisco : « *Aucune disposition de la Charte n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat.* », ce qui, en clair, signifie qu'aucun des Etats membres ne peut s'ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat. Et bien des Etats ont usé de cet interdit, par exemple, le 30 septembre 1955, la délégation française quitte l'Assemblée générale à la suite de l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour.

En novembre 1956 l'Assemblée, en session extraordinaire cette fois, examine la situation à Suez et en Hongrie et institue une force internationale de police qui surveillera la cessation des hostilités en Egypte ; par contre, après Budapest, les gouvernements hongrois et soviétique récuseront toute intervention autre que l'aide proposée par le Haut commissaire pour les réfugiés.

Dans le cadre des institutions spécialisées de l'ONU, l'Organisation internationale du travail - organisation intergouvernementale comme on sait - met en place des conventions et des recommandations dont la teneur vise à protéger la dignité des travailleurs par la liberté, l'interdiction du travail forcé et l'élimination des discriminations en matière d'emploi. Les gouvernements sont tenus d'adresser régulièrement des rapports sur leur application, mais aucun contrôle sur place n'est possible car l'Etat est souverain. On devine qu'à l'intérieur de frontières impénétrables on peut

facilement transgresser les lois internationales sans encourir le moindre risque¹.

Le devoir d'ingérence :

La Déclaration universelle des Droits de l'homme, dont on a fêté ces jours-ci le trentième anniversaire - flanquée et augmentée des Accords d'Helsinki - n'empêche aucune violation. Au contraire : on entend des rumeurs persistantes et alarmantes venues du Chili, d'Argentine et d'ailleurs. On vend ou on échange des dissidents comme au beau temps de l'esclavage. On voudrait bien vérifier si les accusés ont des défenseurs, si les camps ont des mythes..., mais voilà, c'est impossible : pas d'ingérence dans ces pays où la démocratie, parce qu'elle est populaire ou militaire, n'est pas la démocratie. « *Toujours ces souverainetés abusives !* » fulminait déjà Henri Langier qui avait été Secrétaire général de l'ONU de 1946 à 1951.

Mais voici un exemple plus récent. Les événements d'Indochine nous sont apparus à travers des images saisissantes : d'innombrables réfugiés, en proie à la famine et à la tragédie, sont tiraillés entre les Khmers rouges et sereis, l'armée vietnamienne soutient un régime fantoche. On comprendra facilement qu'un accord international de toutes les puissances réunies à l'appel de la France restera inopérant tant qu'il ne sera pas possible d'être assuré que les vivres et les médicaments sont bien acheminés et distribués aux survivants - et non aux combattants du Vietnam et à ceux des autorités pro-vietnamiennes de Phnom-Penh... Pis, les responsables de ces armées refusent de faciliter le débarquement et l'acheminement de cette aide humanitaire indispensable. L'imbroglio est total. Le génocide se poursuit, tragique.

André Glucksman, dans une récente interview publiée par Les Nouvelles littéraires, réclamait à

¹ Des conclusions et des recommandations ont été déposées, lors de la session du BIT du 5 au 16 novembre 1979 ; elles concernaient des plaintes examinées par son comité tripartite dans les pays suivants : Chili, Uruguay, Argentine, Pologne, Tunisie et URSS. Le BIT saisi d'une réclamation de la FSM alléguant qu'en RFA des citoyens se seraient vu refuser un emploi dans la fonction publique pour des motifs politiques, a pris note des explications du gouvernement de Bonn (*Monde diplomatique* de décembre 1979). Pour ce cas et les autres, la simple réponse des gouvernements suffit à détourner l'attention, aucune vérification n'étant possible.

propos du Cambodge le droit à l'ingérence : *"Le principe de non-intervention à l'intérieur des frontières de chaque Etat (baptisé droit des peuples à disposer d'eux-mêmes) gouverne les esprits et le jeu politique mondial ; non sans interférer avec le respect réaliste et égoïste dû aux intérêts des grands empires. Le fait nouveau, c'est qu'un Etat peut liquider son propre peuple avec une facilité inouïe et avec l'assentiment des grands empires. La nécessité d'intervenir dans les affaires d'autrui pour protéger ce qui reste de la population est incontournable. La seule question est de savoir qui exercera ce droit nouveau ..."* Ce droit, ajoute-t-il, appartient à l'ONU. On vient de voir que les Nations unies ne disposent pas de semblables pouvoirs, mais on sait qu'il est possible de réviser la Charte, depuis novembre 1955.

En attendant que toutes les conditions rendent possible la réforme de l'ONU, le génocide se poursuit au Cambodge. Il en était ainsi, hier, au Biafra ou en Ouganda ; il en sera ainsi ailleurs, demain.

L'ONU reste et restera en place à moins d'un cataclysme thermonucléaire qui obligerait l'humanité à repartir à zéro. Il y aura donc toujours une institution internationale qui

continuera de traiter les problèmes intéressant les nations, et les charges confiées à l'ONU ne cesseront de croître : alors ne serait-il pas préférable de songer à adapter les structures et ses mécanismes de l'institution mondiale, compte-tenu d'un monde qui a bien changé depuis sa création à San-Francisco en 1945.

Eisenhower - alors Président des Etats-Unis - estimait, en octobre 1956, qu'il n'y a pas de paix (stable) sans le droit. Or ce droit implique nécessairement le droit applicable par une autorité mondiale uniformément à tous les Etats et à tous les citoyens du monde, et interdisant d'une manière absolue l'utilisation ou la menace de la violence en tant que moyen pour régler les différends internationaux. Ce droit implique la création d'institutions qui correspondant, sur le plan mondial, à celles faisant respecter la loi et l'ordre dans les communautés locales et dans les Etats.

Je n'arrive plus à me souvenir si c'est Henri Barbusse ou Romain Rolland qui définissait ainsi la mutation révolutionnaire souvent évoquée en mai 1968, *"Quand l'ordre est le désordre, il faut bien que le désordre fasse l'ordre et crée la loi"*. Il est urgent d'instituer la loi mondiale pour enfin créer l'ordre et la sécurité.

Comme l'article de Henri VAUTROT, celui de Jean MALABARD, extrait du n° 36 (janvier 1948) de la revue *Fédération* (organe théorique du Mouvement fédéraliste français, organisation membre de l'UFF), est extrait de la très riche collection de revues du *Fonds Albert M. Gordiani*

UNE "FÉDÉRATION" BALKANIQUE ?

par Jean Malabard

Les événements se précipitent dans les Balkans. Un intense travail diplomatique a abouti à la formation d'une fédération des Slaves du sud, et l'on s'achemine vers une fédération balkanique. Les propositions Marshall et le raidissement de la politique américaine, l'impasse où l'on s'est trouvé à la Conférence de Londres, ont hâté l'élaboration de traités où les dirigeants des pays intéressés se refusent à voir la constitution d'une Fédération, mais lui donnent appellation de communauté ou de coopération, ce qui dans la réalité revient au même.

Bulgares et Yougoslaves sont désormais unis par le traité d'assistance mutuelle, d'amitié et de collaboration bulgare-yougoslave signé à Varna le 27 novembre dernier, conséquence logique des entretiens de Bled de cet été. Déjà, au cours des mois passés, des accords d'assistance mutuelle ont été signés par le maréchal Tito avec les gouvernements de Tirana et de Varsovie. D'autres suivront dans un proche avenir avec Budapest (celui-ci réalisé au moment de mettre sous presse) et Bucarest, de même qu'entre ces deux capitales. Le pacte d'amitié signé entre Sofia et Bucarest doit se transformer dans le courant de 1948 en pacte d'assistance mutuelle. Ainsi en Europe orientale, une série d'accords entre Etats vient-elle compléter, en un réseau total, les pactes signés avec Moscou en 1945. Que le mot de fédération soit ou non prononcé, cette région s'organise dans une formation qui devrait emprunter ce nom s'il s'agissait d'Etats libres et désireux de participer à une organisation mondiale de paix.

La réalité est différente.

Un accord extrêmement important fut signé le 27 décembre 1946 entre Belgrade et Tirana pour une durée de 30 ans ; le 3 août suivant, à Bled, un accord à peu près identique liait la Bulgarie à la Yougoslavie. Ces conventions comportaient, outre l'aménagement de l'union douanière entre les deux Etats signataires, l'égalisation de leur monnaie et l'identité de leur attitude en ce qui concerne les affaires de Grèce. En fait, elles consacrent l'alignement pur et simple de la politique albanaise et bulgare sur celle de la Yougoslavie, elle-même docile aux ordres de Moscou ; en contre-partie de cette sujétion, une aide économique et financière a été accordée par Belgrade. Il ne s'agit rien moins que d'une fusion économique par la réalisation d'une union douanière et monétaire, l'abaissement des barrières douanières, le développement des voies de communication, l'unification des taxes sur les pays étrangers ; principales étapes d'une politique économique destinée à rejeter totalement dans l'orbite économique orientale la Yougoslavie, qui, avant guerre, avait développé ses échanges avec l'Europe occidentale et surtout, au cours des dernières années, avec le Reich. L'unification économique s'effectue en fonction de l'harmonisation générale de l'Europe orientale et en réaction contre les propositions Marshall relatives à l'organisation européenne.

On aurait pu considérer ces deux traités, qualifiés à Belgrade d'historiques, comme la première phase - la plus importante peut-être - d'un système fédéral englobant les trois pays signataires et susceptibles de s'adjoindre d'autres nations balkaniques. On reprenait ainsi, par la constitution d'un vaste Etat s'étendant de l'Adriatique à la mer Noire, les vieux rêves de l'époque byzantine. Ce n'est pas sous cet angle que doit être envisagé le resserrement des liens entre les Etats slaves méridionaux. Belgrade forme le noyau de l'alliance, et en supposant possible d'y réunir un jour tout ou partie de la Grèce, c'est encore la Yougoslavie qui prendrait la tête de ce rassemblement. Ainsi l'union se précise. Il s'agit d'une absorption progressive des nations voisines par l'Etat yougoslave, transformé en *République fédérative populaire* aux termes de la Constitution du 29 novembre 1945 : un cerveau (Moscou), un système nerveux (Belgrade), des membres (Sofia et Tirana). On peut considérer comme certaine la fusion prochaine de ces trois Etats dont l'analogie est aussi bien d'essence politique (gouvernements ouvertement communistes) et culturelle que religieuse : ethnique et linguistique aussi, sauf en ce qui concerne les Albanais, peuple d'origine illyrienne, mais mêlé historiquement aux luttes des pays voisins contre la Porte. Beaucoup plus aléatoire serait un rapprochement avec la Grèce.

ou des Etats danubiens (Hongrie ou Roumanie), car il poserait des problèmes de toute nature - pour ne pas dire contre nature - alors qu'une fédération bulgare-albano-yougoslave s'inscrit dans la logique même.

La fusion organique entre les trois nations balkaniques s'accomplit donc dans le sens d'une absorption des deux Etats plus modestes par le système fédératif yougoslave qui, à ses six républiques fédérées, peut en adjoindre quelques autres. La question même, si souvent évoquée au cours des derniers mois : Dimitrov ou Tito ? n'a plus de raison d'être. Elle signifierait tout au plus un problème de personnes, les noms des deux chefs d'Etat n'étant pas cités comme le symbole de leurs pays - en supposant qu'ils l'aient jamais été.

L'idée d'une union bulgare-serbe n'est pas neuve. Une brève étude du passé montre que la Fédération des Slaves du sud plonge ses racines dans l'histoire. A toutes les époques, lorsque se sont révélés des hommes d'Etat clairvoyants, l'idée est réapparue ; mais elle a rencontré l'opposition des particularismes locaux, la méfiance des grandes puissances peu disposées à autoriser la formation d'un grand Etat slave, les obstacles dus à des questions de préséance entre les divers éléments appelés à s'unir ; et surtout l'absence du facteur-temps, qui a toujours fait défaut dans les Balkans et se révèle indispensable à toute oeuvre durable.

Tout à tour au moyen âge, "empereurs" serbes et bulgares, au gré de leurs victoires et de leur expansion, ont rêvé de dominer les Balkans réunis sous leur spectre. On a vu Etienne Douchan, le Charlemagne des Serbes, constituer, après Etienne Némanin, un immense empire s'étendant de l'Adriatique à la mer Noire. Ils ont réussi dans leur conquête, mais l'oeuvre est demeurée sans lendemain parce que les uns ont été impuissants contre les dissensions intérieures, d'autres sont morts prématurément. (Etienne Douchan mourut à 47 ans, en 1355). Ils ont échoué par ambition excessive, souhaitant faire de Byzance, laquelle ne leur appartenait pas, la capitale de leur empire ; le déclin s'est toujours manifesté avant la réalisation de ce rêve. Les Turcs ont mis tous les peuples slaves balkaniques d'accord en imposant leur domination aux uns et aux autres. Mais, au milieu du XIX^e siècle, on verra réapparaître l'idée sud-slave, sous la dynastie des Obrenovitch. Avec l'appui des Bulgares encore soumis aux Turcs, Michel Obrenovitch, qui possède une importante armée, prépare les voies à la réunion des Serbes et des Bulgares, mais il échoue dans ses projets d'union balkanique par la faute de l'Autriche ; à n'en pas douter, elle fut l'instigatrice de son assassinat (10 juin 1868).

Dès la fin de la première guerre mondiale, la Yougoslavie était à peine créée que déjà on envisageait l'union des Slaves balkaniques, auxquels s'ajoutaient cette fois leurs frères de race libérés de la domination des Habsbourg. La "Fédération yougoslave" - le mot yougoslave retrouvant son sens véritable - devait comprendre les provinces slovènes, croate, serbe, macédonienne et bulgare, sous l'égide d'une dynastie slave.

Les ardents défenseurs de l'idée n'étaient pas seulement les dirigeants de Belgrade - éléments serbes surtout - principaux bénéficiaires puisque les Karageorgevitch étaient authentiquement slaves, mais aussi le seul véritable homme d'Etat bulgare après la première guerre mondiale, Stambouliski. Une partie de l'opinion bulgare était favorable à ce projet, qui rencontrait en outre en Macédoine l'adhésion des fédéralistes, parti favorable à la paix et opposé à l'autre parti macédonien, celui des Suprémistes lié aux Oustachis. L'absence de descendants mâles dans la dynastie bulgare favorisait les fédéralistes, qui travaillaient l'opinion en vue du mariage du futur roi Pierre de Yougoslavie avec la jeune princesse de Bulgarie. Le projet fut abandonné par suite de la naissance du prince Siméon, mais de plus la redoutable organisation révolutionnaire macédonienne (IMRO) veillait, et réussit à torpiller le

rapprochement en faisant assassiner le vieux ministre. Le roi Boris y était également opposé, car l'origine allemande de sa dynastie ne lui assurait aucune chance ; la consolidation de son pouvoir, s'ajoutant aux éléments de discorde que l'IMRO ne cessait d'encourager entre Yougoslaves et Bulgares, enterra pour longtemps la perspective d'une Fédération.

Quant à l'Albanie, l'annexion de son territoire par les nations voisines s'est posée pour ainsi dire dès la reconnaissance officielle de sa souveraineté par les Puissances, c'est-à-dire en 1912, à la suite de sa libération de la domination séculaire turque. A l'issue de la Première Guerre mondiale, Rome avait proposé un partage de l'Albanie à Belgrade, qui aurait reçu le Nord avec Scutari, la première annexant les principaux ports, tandis que la Grèce occupait le reste. L'inclusion de l'Albanie, petit Etat aux ressources modestes, dans une union balkanique, n'avait jamais été envisagée que sous cette forme. Aujourd'hui au contraire la nation albanaise, qui jouit théoriquement de sa pleine souveraineté, sera englobée en tant qu'unité politique dans la Fédération projetée ; les accords de Tirana en sont la preuve : sujétion à Belgrade (au point de vue économique pour débiter) et surtout à Moscou, mais non disparition. Il y a un progrès marqué. D'autant que le peuple albanaise, si frugal soit-il, ne peut vivre de ses seules ressources et doit compter sur des ententes économiques précises.

L'a fédération yougoslave en formation - pour lui donner un nom qui se rapproche de la réalité - ne possède pas les caractères du véritable fédéralisme, facteur d'union entre les peuples. Sans doute y trouve-t-on, comme dans la Constitution stalinienne de 1936, une assemblée divisée en deux Chambres : la Chambre de l'Union et la Chambre des nationalités, où chacune des six républiques fédérales est représentée par le même nombre de députés (25). Mais elle s'est effectuée sous le signe de l'autorité, et, fait grave, d'une autorité étrangère. Un rapprochement était souhaitable, il s'imposait même afin d'harmoniser les rapports entre peuples voisins autrefois périodiquement en discorde - Serbes et Bulgares ont été en guerre en 1885 (Milan attaqua les Bulgares), en 1912-1913, de 1915 à 1918, et encore ne peut-on qualifier périodes de paix les intervalles de ces luttes fratricides - le fait toutefois de s'être réalisé sur les injonctions d'une puissance étrangère suppose un plan préconçu sans rapport avec les intérêts véritables des peuples en cause. Le découpage des USA en Etats fédérés (de même que celui, ultérieur, d'autres nations américaines), a été sans inconvénient réalisé arbitrairement, car il s'agissait de borner sans avoir à tenir compte d'intérêts préexistants d'une réelle importance. Il n'en est pas de même dans les Balkans, où la moindre tentative de séparation se heurte à des revendications s'appuyant sur l'histoire, la géographie et le plus souvent sur la force. Si l'idée d'une division du territoire yougoslave en entités dotées d'une certaine autonomie était souhaitable, conforme au surplus à des aspirations anciennes, la création des républiques populaires fédérées s'est effectuée, malgré le partage assez logique en six unités, avec un parti-pris certain en vue d'une part de minimiser le rôle du peuple serbe, pourtant toujours à l'avant-garde des luttes pour l'indépendance au cours d'une histoire héroïque, d'autre part d'accroître aux dépens de la Slovénie et de la Bosnie la région croate d'où provenaient la majorité des premiers partisans commandés par Tito. Le même état d'esprit s'est révélé en 1947 dans l'élaboration, selon les méthodes soviétiques du plan quinquennal où les crédits ont plus largement favorisé certaines régions aux dépens d'autres.

Bulgares et Albanais ont lutté contre l'envahisseur pour conserver leur liberté. Et ce ne fut pas seulement contre le danger turc. A plusieurs reprises, les Bulgares s'opposèrent aux tentatives des Serbes de s'étendre à leurs dépens et réciproquement. La fixation des frontières au cours des traités successifs fut l'objet de controverses ardentes et de luttes acharnées. A la fin de la Première Guerre mondiale, les bandes

armées d'Ahmed Zogou repoussèrent Italiens et Yougoslaves désireux d'opérer leur jonction en territoire albanais. On peut douter que le rapprochement actuel entre Bulgares et Albanais d'une part, Yougoslaves de l'autre, ait été l'expression réelle de la volonté populaire. De tels scrupules, objectera-t-on, relèvent de procédés démocratiques assez rarement en vigueur dans les Balkans. Encore eût-il fallu se trouver en présence de gouvernements considérés comme l'émanation de la majorité et ayant agi de leur seule autorité pour décider un rapprochement et placer à égalité les anciens Etats souverains dans une nouvelle formule fédérative.

Nous assistons au contraire à une sorte d'annexion déguisée, transformant la Fédération des Slaves en un instrument égalitaire peu disposé à respecter les traditions historiques et le désir ombrageux de chaque peuple de conserver son autonomie. La réalisation, logique et bienfaisante dans son essence - elle impose dans les Balkans un rapprochement qui, surtout dans la question macédonienne, met fin à des rivalités séculaires - porte en elle les germes susceptibles de réveiller tôt ou tard l'animosité entre peuples voisins, qui s'élèveront en outre contre une organisation totalitaire peu en harmonie avec le nom qu'elle s'est donné, synonyme d'autonomie régionale dans le cadre d'une fédération librement consentie. En se dressant contre le régime dictatorial qu'ils subissent en commun, les peuples slaves méridionaux risquent de détruire avec lui l'appareil fédératif créé beaucoup plus dans le but de renforcer l'autorité qu'avec le désir légitime - et si nécessaire dans cette

région - de respecter les particularismes.

Il nous paraît donc que le principe fédéraliste ne marque pas dans les Balkans, en dépit des apparences, une progression véritable. Nous ne voulons pas parler d'un échec. La formule peut réussir. Mais elle devra, pour acquérir son véritable sens, changer assez notablement de caractère. Nous doutons, pour notre part, que dans un régime démocratique, Bulgares et Albanais veuillent persister à vivre dans des liens aussi étroits avec Belgrade, et que les Serbes se contentent de demeurer dans un territoire exigu (son étendue ne dépasse pas celle de la monarchie des Karageorgevitch avant les guerres balkaniques) et sans débouché sur la mer, séparés au surplus de milliers de frères de race englobés en Macédoine et en Bosnie.

Pour être doué d'efficacité, le fédéralisme doit posséder des qualités permanentes qu'il reste aux peuples slaves du Sud à acquérir. Elles peuvent apparaître plus tard, et nous ne condamnons pas *a priori* le rapprochement actuel. Mais tant que la démocratie ne sera dans ces pays qu'une caricature, tant qu'au dessus de gouvernements se maintenant par la force planera la volonté d'une puissance étrangère, on ne peut parler de la naissance d'un nouveau facteur de paix dans les Balkans. De terribles convulsions peuvent emporter tout l'édifice actuellement construit. Si l'idée est heureuse, la réalisation est boiteuse et peut-être éphémère. Le vieux rêve panslave a pris corps, mais avec un tout autre esprit.

Jean Malabard

l'humanisme dans l'âme ...

universaliste, citoyen du monde
dans la conviction et dans l'intention
(inscrit au registre CDM - Citoyens du Monde)

Yehudi MENUHIN

a conduit sa vie et son talent au service
de l'universalité de la musique,
si souvent proclamée, trop souvent bafouée ...

Il est de ceux qui, attentifs et fidèles à l'esprit des compositeurs, ont su révéler leur humanité, leur spiritualité ; celle de Jean-Sébastien Bach, immense et incontestée, de Ludwig Van Beethoven jamais égalée, mais aussi, d'autre manière, de Mozart, Berg, Bartok, Enesco.

Juif de 30 ans à l'âme meurtrie, il est le premier à approcher l'allemand FURTWÄNGLER abusivement calomnié ; confondus en Beethoven, ils sont alors l'image de la réconciliation et de l'Europe en mutation (Lucerne 1947) ; puis c'est le concert à Berlin, en 1952 ...

Dans les mêmes temps, il rêvait et évoquait l'avènement en Proche-Orient d'une entité rassemblant Israéliens, Palestiniens, Libanais ... nul n'est prophète ? au pays de Menuhin, le monde, si ! L'avenir lui donnera raison ; sans doute est-il parti avec cette certitude, pourtant si souvent violemment, stupidement ébranlée.

Comme il est parti dans la conviction d'un monde à venir apaisé, uni, juste, harmonieux.

A un tel artisan, comme à cet autre visionnaire par la musique, Léonard Bernstein, nous dédions notre action de mondialiste, notre foi dans l'universalisme.

Merci Yehudi Menuhin, vous êtes immortel.

Roland Calba



Yehudi Menuhin, à 38 ans

photo: de Menuhin

dans la collection "Références" EMI Classics

Mozart	sonates violon et piano	CDH 7 63834 2
JS Bach	sonates et partitas	CHS 7 63035 2
Beethoven	concerto violon	CDH 7 69799 2
Bartok	concert violon n° 2	CDH 7 69804 2